

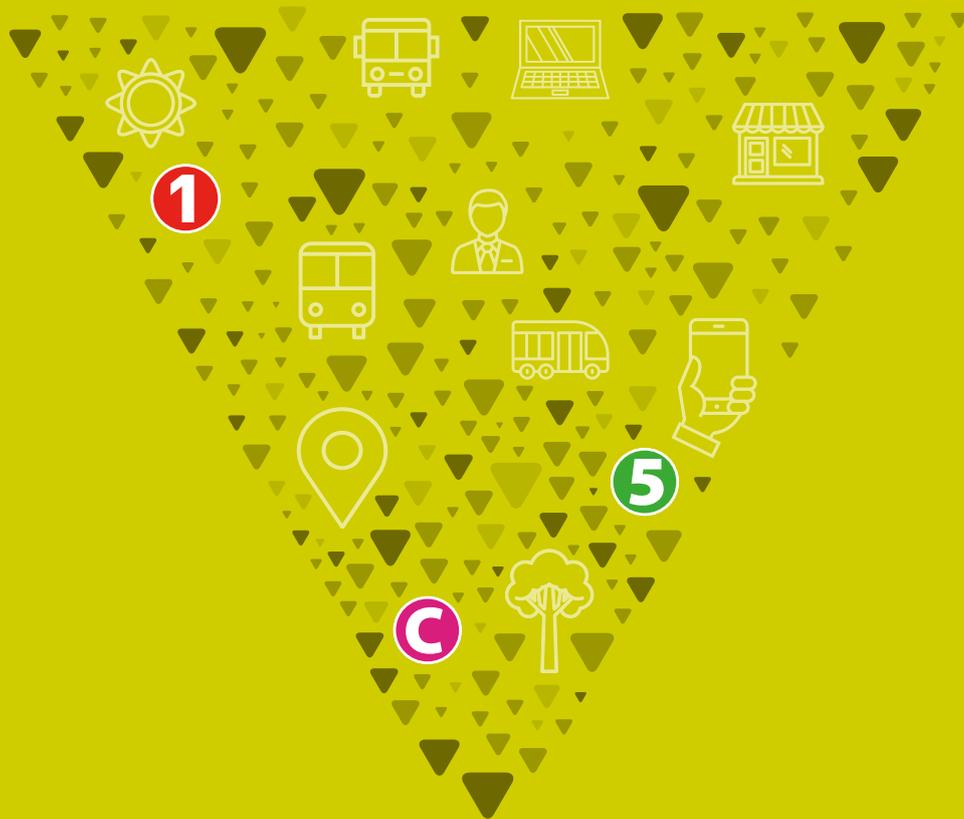
# DOSSIER D'OFFRE

## PIÈCE N°3 MÉMOIRE ÉCONOMIQUE & FINANCIER



# Sommaire

**MÉMOIRE ÉCONOMIQUE & FINANCIER**



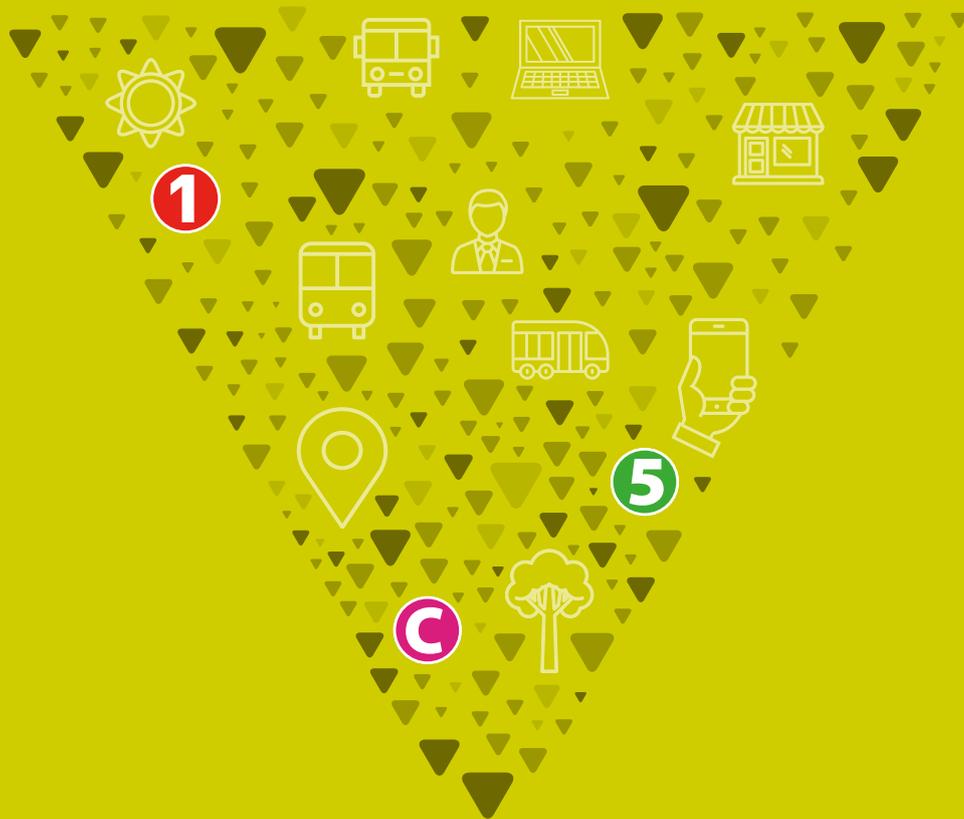
# ANNEXE FINANCIÈRE 7

## COMPTES D'EXPLOITATION PRÉVISIONNELS



## Offre de base

---



# CHAPITRE 1

## NOTE EXPLICATIVE SUR LES ÉLÉMENTS DES COMPTES D'EXPLOITATION PRÉVISIONNELS



**PARTIE 1**

Charges prévisionnelles

---



## PARTIE 2

# Fréquentation

Keolis a élaboré la prévision de trafic avec une méthodologie et des outils conçus par le Groupe, éprouvés à travers les retours d'expériences d'autres réseaux. Cette approche repose notamment sur l'application de coefficients d'élasticité, pour chaque variation des paramètres de l'offre et de la qualité de service.

Le calcul de la prévision est établi sur les données de trafic, issues de la billettique et de voyages reconstitués, à partir d'un nombre de cartes ou de titres vendus :

- ✿ les voyages du réseau urbain sont ceux figurant dans le rapport du délégataire de 2018 et proviennent du système billettique,
- ✿ le trafic du réseau périurbain a été estimé à partir d'un coefficient R/V et des recettes commerciales de 2018,
- ✿ les voyages scolaires ont été estimés à partir du nombre d'inscrits en 2018 et d'un nombre de courses par an (350 courses pour les collégiens et lycéens ; 280 courses pour les primaires). Le calcul n'intègre pas les élèves situés en dehors du ressort territorial mais il prend en compte les résidents de l'Agglo du Pays de Dreux qui utiliseront les lignes relevant de la compétence Régionale.
- ✿ le trafic du Transport à la demande a été calculé en se basant sur les recettes 2018 fournies dans le rapport du délégataire.

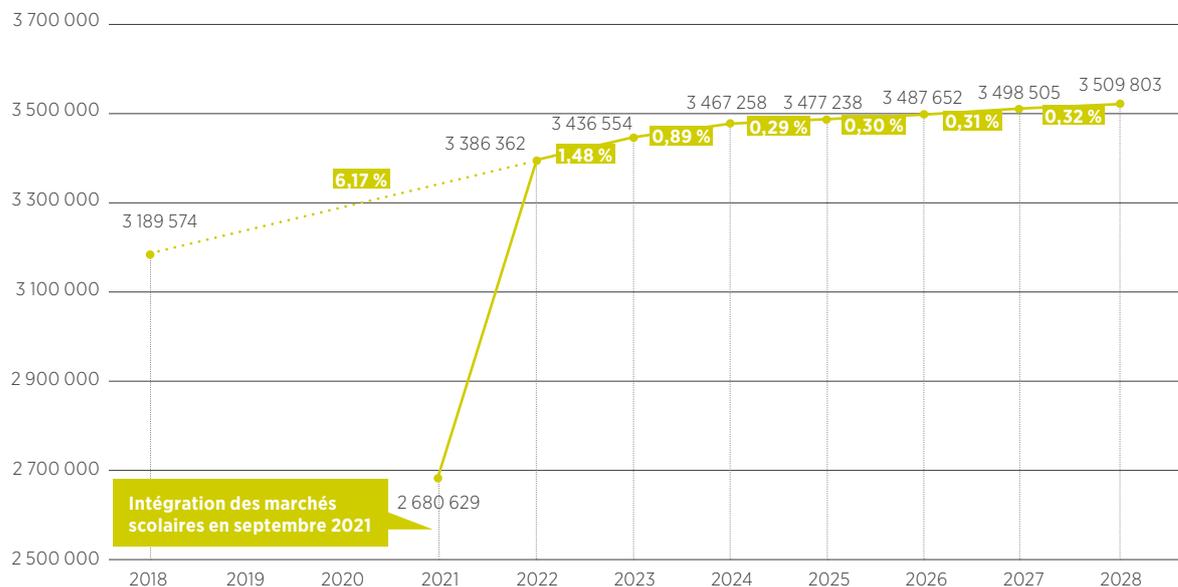
Réseau	Nombre de voyages référence 2018
Urbain	1 196 707 voyages
Périurbain	44 530 voyages
Scolaire	1 939 910 voyages
Transport à la demande	8 427 voyages
Total	3 189 810 voyages

À partir du nombre de voyages reconstitués pour 2018, la méthode de prévision consiste à identifier les effets exogènes ou endogènes, susceptibles d'impacter favorablement ou défavorablement la fréquentation. Keolis a retenu quatre types d'effets :

- ✿ la démographie du territoire,
- ✿ les évolutions quantitatives et qualitatives de l'offre de transport,
- ✿ les effets induits par l'action commerciale,
- ✿ les effets liés à la gamme tarifaire : évolutions des tarifs, créations ou suppressions de titres.

Keolis estime que la combinaison de ces quatre effets produira une croissance du trafic total de 10 %, entre l'année de référence 2018 et la fin de la future DSP. La prévision tient compte de l'intégration d'une partie des lignes à vocation scolaire, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

### FRÉQUENTATION ANNUELLE ESTIMATIF



#### DEMOGRAPHIE

Pour l'offre périurbaine et scolaire, les impacts liés à l'évolution de la population ont été appréciés ligne par ligne, en fonction des communes traversées.

Pour les lignes du réseau urbain, l'impact de la démographie a été évalué à + 0,08 % par an, sur la durée de la DSP.

#### EFFETS D'OFFRE

Les effets d'induction liés à l'offre de transport regroupent :

- ✱ des critères liés à la quantité de service offert : nombre de courses,
- ✱ des critères de qualité de l'offre : simplicité des itinéraires, cadencement des horaires, permanence du réseau, fréquences, temps de parcours, etc.

Chaque effet a été apprécié à l'échelle d'un découpage de l'Agglomération en 100 zones, puis appliqué au trafic à partir de coefficients d'élasticité.

Pour le nouveau réseau urbain, l'induction de trafic lié à la nouvelle offre, a été estimé à + 8 % sur la durée de la future convention. Cette progression a été distribuée sur quatre ans, pour tenir compte de la montée en puissance.

Le renforcement de l'offre sur les quatre nouvelles lignes périurbaines se traduira par une progression du trafic de 62 %, avec une montée en puissance répartie sur deux ans.

#### EFFETS D'ÉVOLUTION DE LA GAMME TARIFAIRE

La généralisation de la gamme tarifaire Linéad à l'ensemble du réseau, a été intégrée dans le modèle de prévision avec une élasticité de 25 % sur le trafic des lignes périurbaines.

Le modèle de prévision intègre également des effets d'induction du trafic, tirés des retours d'expérience du Groupe Keolis, liés à la dynamique commerciale et à la qualité de l'information voyageur.

## PARTIE 3

# Recettes

### 1 - GRILLES TARIFAIRES

La prévision des recettes découle des estimations de trafic et de l'application de la grille tarifaire au 1<sup>er</sup> juillet 2019, figurant en annexe 2 du cahier des charges, amendée des propositions d'ajustements de Keolis.



#### TARIFS DES TICKETS À VOYAGES

Ticket 1 voyage TAD	2,00 €
Ticket 1 voyage (espèces)	1,50 €
Ticket 1 voyage (CB)	1,30 €
Ticket 2 voyages	2,60 €
Ticket 10 voyages	12,50 €
Tickets 20 voyages	24,00 €
Tickets 30 voyages	34,50 €

#### TARIFS DES ABONNEMENTS

	- de 11 ans	- de 18 ans	- de 28 ans	+ de 28 ans	+ de 60 ans
<b>Forfait 1 an</b>	50,00 €	177,60 €	181,20 €	282,00 €	142,80 €
<b>Forfait 31 jours</b>	-	-	26,00 €	31,00 €	16,00 €
<b>Tarif Transition</b>	-	8,70 €	8,70 €	8,70 €	8,70 €
<b>Tarif Harmonie</b>	-	100,80 €	100,80 €	100,80 €	100,80 €
<b>Tarif interne</b>	-	50,00€	50,00€	-	-

////// TARIFS DES FORFAITS ANNUELS ACCORDÉS SOUS CONDITION DE SCOLARITÉ,  
NETS DE SUBVENTION COMMUNALE (PART FAMILIALE) :

	Primaires (- de 11 ans et - 18 ans)	Collégiens (- de 11 ans et - de 18 ans)	Lycéens (- de 18 ans et - 28 ans)	Internes (- de 18 ans et - 28 ans)
<b>Abondant</b>	50,00 €	95,90 €	115,44 €	50,00 €
<b>Allainville</b>	0,00 €	95,80 €	95,80 €	50,00 €
<b>Anet</b>	50,00 €	177,60 €	177,60 €	50,00 €
<b>Ardelles</b>	25,00 €	50,00 €	100,00 €	50,00 €
<b>Aunay-Sous-Crecy</b>	0,00 €	95,90 €	95,90 €	50,00 €
<b>Beauche</b>	50,00 €	100,00 €	177,60 €	50,00 €
<b>Berchères-sur-Vesgre</b>	50,00 €	177,60 €	177,60 €	50,00 €
<b>Bérou-la-Mulotière</b>	50,00 €	105,00 €	135,00 €	50,00 €
<b>Boissy-en-Drouais</b>	0,00 €	90,58 €	90,58 €	25,50 €
<b>Boncourt</b>	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
<b>Boullay-les-deux-Églises</b>	35,00 €	124,32 €	124,32 €	35,00 €
<b>Boullay-Mivoye (Le)</b>	15,00 €	94,13 €	94,13 €	50,00 €
<b>Boullay-Thierry (Le)</b>	15,00 €	94,13 €	94,13 €	26,50 €
<b>Brezolles</b>	50,00 €	100,00 €	115,44 €	50,00 €
<b>Broué</b>	0,00 €	133,20 €	133,20 €	50,00 €
<b>Bû</b>	50,00 €	45,70 €	170,20 €	50,00 €
<b>Chapelle-Forainvilliers (La)</b>	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
<b>Charpont</b>	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
<b>Chataincourt</b>	50,00 €	85,00 €	110,00 €	50,00 €
<b>Chateaneuf-en-Thymerais</b>	50,00 €	177,60 €	88,80 €	50,00 €
<b>Chatelets (Les)</b>	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
<b>Chaussée-D'ivry (La)</b>	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
<b>Chérisy</b>	50,00 €	104,78 €	104,78 €	50,00 €
<b>Crécy-Couvé</b>	50,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
<b>Crucey-Villages</b>	50,00 €	88,80 €	124,32 €	50,00 €
<b>Dampierre-sur-Avre</b>	50,00 €	105,00 €	135,00 €	50,00 €
<b>Dreux - Flonville et Muzy</b>	50,00 €	35,00 €	35,00 €	50,00 €
<b>Dreux (LPAP Anet uniquement)</b>	50,00 €	177,60 €	77,40 €	50,00 €
<b>Ecluzelles</b>	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
<b>Escorpain</b>	50,00 €	85,25 €	120,77 €	50,00 €
<b>Ezy-sur-Eure</b>	50,00 €	115,44 €	115,44 €	32,50 €
<b>Favières</b>	50,00 €	117,60 €	177,60 €	50,00 €
<b>Fessanvilliers-Mattanvilliers</b>	50,00 €	88,80 €	120,77 €	50,00 €
<b>Fontaine-les-Ribouts</b>	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
<b>Garancières-en-Drouais</b>	0,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
<b>Garnay</b>	50,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
<b>Germainville</b>	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
<b>Gilles</b>	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
<b>Guainville</b>	0,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
<b>Ivry-la-Bataille</b>	50,00 €	88,80 €	88,80 €	25,00 €
<b>Laons</b>	50,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
<b>Louvilliers-en-Drouais</b>	0,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
<b>Louye</b>	50,00 €	85,00 €	100,00 €	50,00 €
<b>Luray</b>	50,00 €	107,00 €	107,00 €	30,00 €
<b>Madeleine-de-Nonancourt (La)</b>	50,00 €	85,00 €	100,00 €	50,00 €
<b>Maillebois</b>	0,00 €	49,73 €	115,44 €	50,00 €

Mancelière (La)	50,00 €	100,00 €	120,77 €	50,00 €
Marchezais	50,00 €	177,60 €	177,60 €	50,00 €
Marville-Moutiers-Brûlé	15,00 €	94,13 €	94,13 €	50,00 €
Mesnil-Simon (Le)	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Mezières-en-Drouais	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Montreuil	50,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Nonancourt	50,00 €	105,00 €	135,00 €	50,00 €
Ormoy	50,00 €	177,60 €	88,80 €	50,00 €
Ouerre	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Oulins	25,00 €	177,60 €	177,60 €	50,00 €
Prudemanche	50,00 €	57,60 €	117,60 €	50,00 €
Puiseux	0,00 €	120,77 €	120,77 €	50,00 €
Revercourt	50,00 €	100,00 €	177,60 €	50,00 €
Rouvres	15,00 €	108,34 €	143,86 €	50,00 €
Rueil-la-Gadelière	50,00 €	85,00 €	100,00 €	50,00 €
Saint-Ange-et-Torcay	50,00 €	115,44 €	115,44 €	50,00 €
Sainte-Gemme-Moronval	50,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Saint-Georges-Motel	50,00 €	85,00 €	100,00 €	50,00 €
Saint-Jean-de-Rebervilliers	10,00 €	10,00 €	110,00 €	50,00 €
Saint-Lubin-de-Cravant	50,00 €	100,00 €	177,60 €	50,00 €
Saint-Lubin-des-Joncherets	50,00 €	105,00 €	135,00 €	50,00 €
Saint-Maixme-Hauterive	0,00 €	17,76 €	115,44 €	50,00 €
Saint-Ouen-Marchefroy	0,00 €	44,40 €	62,16 €	50,00 €
Saint-Remy-sur-Avre	50,00 €	105,00 €	135,00 €	50,00 €
Saint-Sauveur-Marville	15,00 €	17,76 €	115,44 €	5,00 €
Saulnières	27,00 €	95,90 €	95,90 €	50,00 €
Saussay	0,00 €	88,80 €	115,44 €	50,00 €
Serazereux	50,00 €	177,60 €	177,60 €	50,00 €
Serville	50,00 €	177,60 €	177,60 €	50,00 €
Sorel-Moussel	0,00 €	17,76 €	115,44 €	50,00 €
Thimert-Gâtelles	50,00 €	117,60 €	117,60 €	50,00 €
Tremblay-les-Villages	50,00 €	177,60 €	177,60 €	50,00 €
Tréon	50,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Vernouillet	50,00 €	177,60 €	177,60 €	50,00 €
Vert-en-Drouais	50,00 €	104,78 €	104,78 €	50,00 €
Villemeux-sur-Eure	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
<b>Agglo Évreux Portes De Normandie</b>	50,00 €	108,00 €	108,00 €	50,00 €
<b>Hors Agglo</b>	100,00 €	325,00 €	325,00 €	50,00 €

## 2 - ESTIMATION DES RECETTES COMMERCIALES

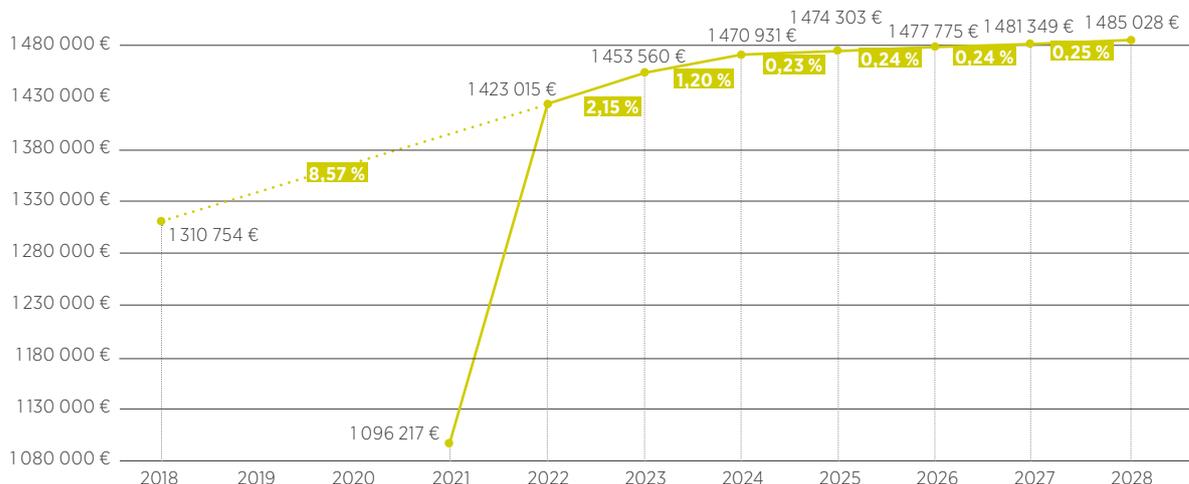
Keolis prévoit une augmentation des recettes commerciales totales de 4,4 % entre 2022 et 2028, soit 13,3 % à partir de l'année de référence 2018.

La prévision de recettes est déclinée par types d'activités :

- ✳ pour le réseau urbain, la progression est de 17,8 % entre 2018 (année de référence du calcul) et 2028, soit 8,7 % sur la durée de la convention,
- ✳ les recettes du réseau périurbain (hors scolaire) augmentent de 30,6 % entre 2018 et 2028,

- les recettes scolaires progressent de 4,1 % entre l'année de référence et 2028 (les recettes de 2021 ont été intégrées à partir du 1<sup>er</sup> septembre),
- les recettes du Transport à la demande restent stables pendant la durée de la future convention.

### RECETTE ANNUELLE LINÉAD

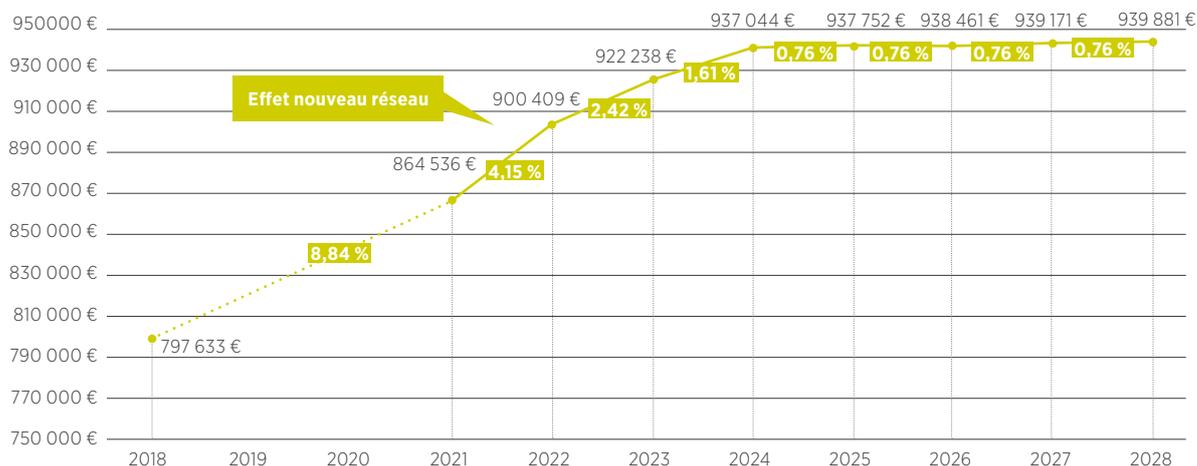


Le montant des recettes inclut les compensations versées par les communes de Dreux et de Luray :

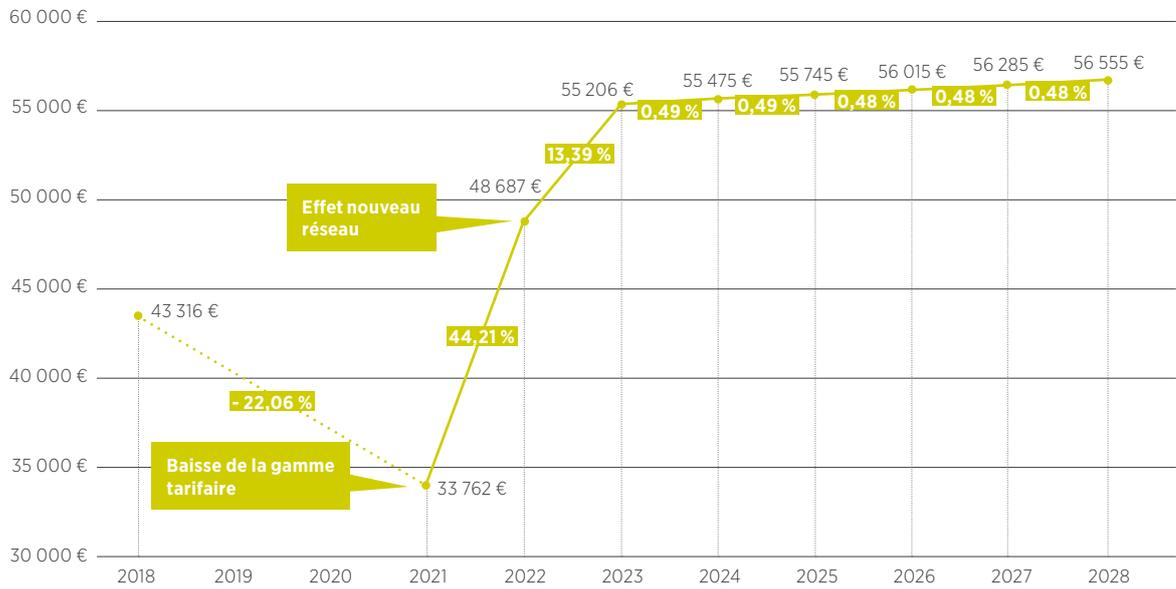
- les collégiens et lycéens de Dreux bénéficient du forfait annuel au tarif de 35 euros. Selon l'âge de l'élève, la ville compense la différence avec le prix public du titre moins de 18 ans ou moins de 28 ans,
- les collégiens et lycéens de Luray bénéficient du forfait annuel au tarif de 107 € pour les moins de 18 ans et 109 € pour les moins de 28 ans, la différence avec le prix public étant compensée par la commune.

L'estimation des recettes prévisionnelles suppose le maintien de la grille tarifaire pendant la durée de la future DSP. La modification des compensations accordées par les communes ou toute autre modification de la structure de la grille, donneront lieu à l'application de l'article 15.3.2, portant sur les modifications tarifaires à l'initiative de l'Autorité organisatrice.

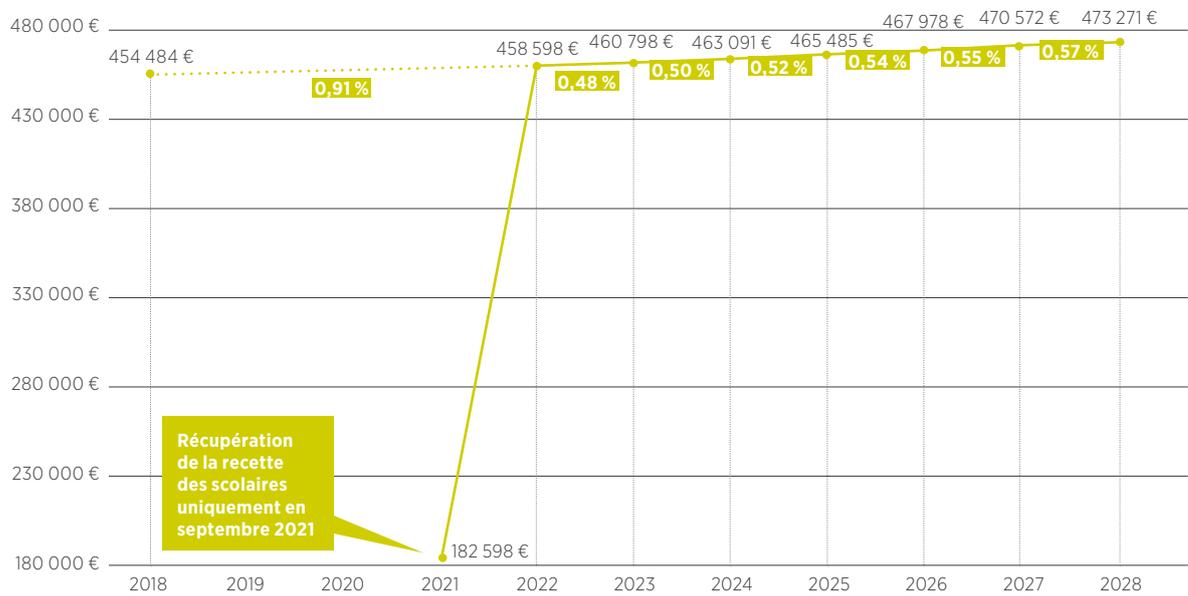
### RECETTE ANNUELLE RÉSEAU URBAIN



RECETTES ANNUELLES RÉSEAU PÉRI-URBAIN (HORS SCOLAIRES)



RECETTES ANNUELLES RÉSEAU SCOLAIRE



## PARTIE 4

# Proposition d'un mécanisme de répartition des excédents commerciaux

L'Agglo du Pays de Dreux souhaite mettre en place un dispositif d'intéressement commercial en cas de dépassement de l'objectif de recettes prévisionnel.

Pour compléter le projet de rédaction de l'article 17.1.1 du projet de convention, Keolis propose le mécanisme de partage suivant :

« Dans le cadre du compte d'exploitation prévisionnel, le Délégué s'engage sur un niveau de recettes commerciales annuelles venant déterminer le montant de la subvention forfaitaire d'exploitation de l'Agglo du Pays de Dreux, après déduction des charges prévisionnelles. Afin d'encourager le Délégué au développement de la fréquentation, il est prévu que le Délégué conserve une partie des excédents commerciaux selon les modalités suivantes :

Sur une année civile N, dans le cas où les recettes commerciales encaissées par le Délégué pour l'ensemble des services exploités depuis le début de ladite année, sont supérieures aux recettes commerciales indexées du CEP (annexe n°7) de l'ensemble des services précités pour cette année N :

- ✳ si le montant M correspondant à la différence entre le montant réalisé des recettes commerciales de l'année N après un abattement de 5% ( $RC_{Nx0,95}$ ) et le montant prévisionnel indexé des recettes commerciales du CEP ( $RC_p$ ), est positif alors la moitié du montant M est déduite de la subvention forfaitaire d'exploitation due au Délégué au titre de l'année civile concernée.
- ✳ si le montant M correspondant à la différence entre le montant réalisé des recettes commerciales de l'année N après un abattement de 5% ( $RC_{Nx0,95}$ ) et le montant prévisionnel indexé des recettes commerciales du CEP ( $RC_p$ ), est négatif alors la subvention forfaitaire d'exploitation n'est pas modifiée. »